



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
**des Vallées de la Braye
et de l'Anille**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-200072692-20260409-20260404-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2026

Délibération N°20260404

L'an deux mil vingt-six, le neuf avril à 20 h 00, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et de l'Anille légalement convoqué s'est réuni à Montaillé, en séance publique sous la Présidence de Monsieur LEROY Michel puis de Monsieur POTTIER Louis, doyen d'âge puis de Madame LELONG Françoise.

Etaient Présents :

Date de convocation

01 avril 2026

Date d'affichage

01 avril 2026

Nombre de conseillers

En exercice 41

Présents 39

Votants 41

Mmes BESNIER Claire, BRIGANT Nicole, CHAUVEAU Pascale, DAVEAU GAULARD Justine, DAVID Isabelle, DESILES Mélanie, DOLEUX Evelyne, DUBOIS Virginie, DUPONT Isabelle, JUMERT Annie, LANDEMAINE Alexandrine, LELONG Françoise, LEPENNETIER Aude, MERCIER Nadine, STERBA Éléonora, VALLOIS-PERNAS Martine,

MM. BERNARDET Denis, BOSNYAK Yvan, BRANJONNEAU Thierry, CARON Michel, CORBIN Olivier, FONTAINE Eric, GASCHET Alain, GAULTIER Philippe, GAUTHIER Renaud, GERNOT Philippe, GILLET Danick, GRÉMILLON Patrick, LEBERT Philippe, LEDIEU Christophe, MASSÉ Nicolas, MORIN Sébastien, NASLE Jérôme, NICOLAÏ Christophe, PIERRE Frantz, POTAGE Jean-Paul, POTTIER Louis, RALUY Hugues, **membres titulaires**, M. ISAMBERT Stéphane, **membre suppléant**.

Représentant de la commune de Cogners, M. LEROY Michel, Président de la délégation spéciale, participe sans voix délibérative.

Étaient excusés :

Mme BONNEFOY Béatrice donne pouvoir à M. FONTAINE Eric

Mme NADREAU Olivia donne pouvoir à M. RALUY Hugues

M. PARIS Hubert remplacé par son suppléant M. ISAMBERT Stéphane

Madame BESNIER Claire est nommée secrétaire de séance.

OBJET :	ELECTION DES AUTRES MEMBRES DU BUREAU
----------------	--

Vu l'arrêté préfectoral en date du 9 octobre 2025, constatant le nombre total de sièges que compte l'organe délibérant de l'EPCI et leur répartition par commune membre ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 5211-2 ; L. 5211-10 ;

Vu la délibération 20260402, portant sur la détermination du nombre de Vice-Présidents et des autres membres du bureau ;

Vu le procès-verbal des élections annexé à la présente délibération ;

Vu les résultats du scrutin ;

DÉCIDE

De proclamer les conseillers communautaires suivants élus membres du bureau, en leur qualité de maire des communes membres :

- POTTIER Louis, représentant la commune de Berfay ;
- RALUY Hugues, représentant la commune de Bessé sur Braye ;
- LEBERT Philippe, représentant la commune de La Chapelle Huon ;
- GAUTHIER Renaud, représentant la commune de Conflans sur Anille ;
- CORBIN Olivier, représentant la commune de Dollon ;
- MORIN Sébastien, représentant la commune de Écorpain ;
- MASSÉ Nicolas, représentant la commune de Lavaré ;
- JUMERT Annie, représentant la commune de Marolles les Saint-Calais ;
- GASCHET Alain, représentant la commune de Montaillé ;
- FONTAINE Eric, représentant la commune de Saint-Calais ;
- NASLE Jérôme, représentant la commune de Sainte-Cérotte ;
- DUPONT Isabelle, représentant la commune de Saint-Gervais de Vic ;
- BOSNYAK Yvan, représentant la commune de Semur-en-Vallon ;
- GRÉMILLON Patrick, représentant la commune de Val-d'-Etangson ;
- MERCIER Nadine, représentant la commune de Valennes ;
- PARIS Hubert, représentant la commune de Vancé ;
- BERNARDET Denis, représentant la commune de Vibraye ;

Et les déclare installés.

Pour la commune de Cogners, le représentant sera proclamé après les futures élections municipales.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus.
Extrait certifié conforme.

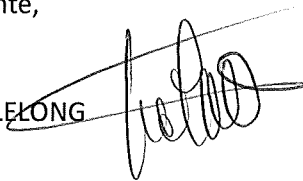
La secrétaire de séance,

Claire BESNIER

Saint Calais, le 10 avril 2026

La Présidente,

Françoise LELONG



COMMUNAUTÉ de COMMUNES des
VALLÉES de la BRAYE et de l'ANILLE
10, Rue Saint-Pierre
72120 SAINT-CALAIS